

Annexe — Sous-traitance des données personnelles (article 28 du RGPD)

Annexe aux conditions générales de vente Petite Vitrine. Version du 12/10/2026.

Le Client est **responsable du traitement** des données des visiteurs de son site. Petite Vitrine (Emmanuel Vingadassalon El) est son **sous-traitant** pour l'hébergement et la maintenance du site.

1. Description du traitement

Objet	Hébergement, sécurité et maintenance du site vitrine du Client
Durée	Celle de l'abonnement, puis le temps de restituer ou supprimer les données (article 7)
Nature des opérations	Transmission des pages, enregistrement automatique de journaux techniques par l'hébergeur
Personnes concernées	Visiteurs du site du Client
Données	Adresse IP, date et heure, page demandée, type de navigateur. Aucun formulaire, aucun cookie, aucune mesure d'audience par défaut.
Finalité	Afficher le site et le protéger contre les attaques

Si un formulaire ou un autre traitement est ajouté plus tard, cette annexe est mise à jour avant sa mise en ligne.

2. Instructions

Le Prestataire ne traite les données que sur instruction documentée du Client : ces conditions, et les demandes écrites ultérieures. Il informe le Client si une instruction lui paraît contraire au RGPD.

3. Confidentialité

Le Prestataire est seul à intervenir sur les sites. Il est tenu à la confidentialité et ne communique les données à personne d'autre que les sous-traitants ultérieurs listés à l'article 5.

4. Sécurité (article 32 du RGPD)

Connexions chiffrées (HTTPS forcé, HSTS), en-têtes de sécurité, aucun script tiers, double authentification sur les comptes d'administration, accès limités au strict nécessaire, journaux d'exécution désactivés côté hébergement, surveillance quotidienne de la disponibilité.

5. Sous-traitants ultérieurs

Le Client autorise le recours à :

Sous-traitant	Rôle	Localisation et garanties
Cloudflare, Inc.	Hébergement et diffusion du site	États-Unis et réseau mondial ; adhérent au cadre de protection des données UE–États-Unis (décision d'adéquation du 10/07/2023) et clauses contractuelles types

Le Prestataire informe le Client par email au moins 30 jours avant tout ajout ou remplacement. Le Client peut s'y opposer ; il peut alors résilier sans frais.

6. Assistance au Client

Le Prestataire aide le Client à répondre aux demandes des personnes (accès, effacement, opposition...) et à respecter ses obligations de sécurité, de notification des violations et d'analyse d'impact, dans la mesure de ses moyens. **Il notifie au Client toute violation de données dans les 48 heures** après en avoir pris connaissance, avec les informations utiles à la notification à la CNIL.

7. Fin du contrat

À la fin de l'abonnement, le Prestataire supprime le site et les données de l'hébergement. Les journaux de l'hébergeur sont effacés selon les durées propres à celui-ci. Le Client peut demander auparavant la restitution des fichiers du site (article 8 des CGV).

8. Contrôle

Le Prestataire met à disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect de ces obligations et répond à ses questions dans un délai de 15 jours.